

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE

COMMUNE DE CHAUCHIGNY

**PROCES VERBAL
SEANCE DU 24 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-quatre mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Chauchigny, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Richard BRUGGER, Maire.

Présents : M. Richard BRUGGER, M. Pascal FASSERT, Mme Aline CARPENTIER, M. Olivier PETIT, Mme Emilie SIMON, Mme Lucie BRULEY, M. Matthieu BLASSON.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : /

Absent(e)(s) : /

Ont donné pouvoir : M. Christian FERTE à M. Richard BRUGGER

M. Maxime VALLOT à M. Matthieu BLASSON

Secrétaire de séance : Mme Lucie BRULEY

I- CONVENTION BOUTEILLE OXYGENE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de reconduction de l'entreprise Linde France pour la mise à disposition, pendant 5 ans, d'une bouteille d'oxygène. Le remplissage de cet emballage médical sera effectué exclusivement par ladite entreprise. Le prix de la convention s'élève à 1311€ HT soit 1573.20€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire de signer la convention d'emballage avec la société Linde France SA.

II- CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES DE LA MAIRIE

Le Maire indique que le contrat avec la société SEGILOG pour l'acquisition de logiciels et de prestation de services prendra fin en juin prochain. Ce prestataire donnant entièrement satisfaction, il propose de reconduire le contrat d'une durée de 3 ans avec l'entreprise SEGILOG avec la rémunération suivante : 1539€ HT pour la cession du droit d'utilisation et 171€ HT pour la maintenance formation par an.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services avec la société SEGILOG.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat d'une durée de 3 ans avec ladite société et toutes pièces complémentaires éventuelles nécessaires à la bonne exécution de ce contrat.

III- RESTAURATION DE LA TOITURE DU PREAU : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire indique avoir reçu deux offres pour la restauration de la toiture du préau de l'école:

- L'entreprise MG Couverture Zinguerie pour 14169.30€
- L'entreprise Richard pour 15802€.

Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le devis MG Couverture Zinguerie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RETIENT** l'offre de l'entreprise MG Couverture Zinguerie pour 14169.30€.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

IV- AMENAGEMENT DE LA PLACE : achat de bancs et d'une table

Le Conseil Municipal décide de poursuivre l'aménagement de la place par l'installation d'une table et de bancs :

- 1 table d'1m50 x 80 alu
- 2 bancs 1m50 sans accoudoir alu
- 1 banc 2 m alu

V- PLAN COMMUNAL DE SECOURS

Monsieur le Maire indique le Plan de Secours Communal (PCS) a été finalisé avec les services de la Préfecture. Un arrêté municipal approuvant le PCS sera pris.

VI- ORGANISATION DU 14 JUILLET

Le Conseil Municipal décide d'organiser:

- Le 13 juillet: repas (barbecue tenu par les pompiers), retraite aux flambeaux, feu d'artifice
- Le 14 juillet : la Michette et organisation de jeux

VII- DIVERS

➤ Mme Simon indique la présence d'une fissure sur le sol amortissement derrière un jeu. La Maire prendra contact avec l'entreprise.

➤ Acquisition du four : la documentation technique a été confiée à l'entreprise EGBI afin de prévoir un branchement triphasé.

➤ Le Maire indique qu'un flyer à imprimer transmis par la Communauté de Communes et présentant les services de France-Services sera prochainement distribué dans les boîtes aux lettres.

➤ Le Maire vous informe que la première réunion de travail avec M. Christophe MILOT du cabinet Vicus Urba, aura lieu le vendredi 10 juin 2022 à 10h. Suivra dans l'après-midi, une visite de terrain de 14h à 16h30.